

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2017

RÉGULATION DE LA VIE PUBLIQUE (LOI ORGANIQUE) - (N° 105)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 340

présenté par
M. Diard

ARTICLE 13

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'amendement demandant la suppression de l'article 9 du projet étudié.